

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 12 AVRIL 2022**  
**SEANCE N° 2-2022**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des mariages de Prignac et Marcamps, le mardi 12 avril 2022 à 19h00, sous la présidence de Francis Bérard, Maire avec l'ordre du jour suivant :

1. Vote Compte Administratif – exercice 2021
2. Vote Compte de Gestion – exercice 2021
3. Affectation du résultat - exercice 2021
4. Vote des taux d'imposition 2022
5. Vote des subventions aux associations
6. Vote du Budget Primitif 2022 : Section Fonctionnement et Investissement

Informations et questions diverses

Date de convocation : 8 avril 2022

Ouverture de la séance : 19h00

Etaient présents : Mesdames Corine Levraud, Myriam Robitaillié, Hélène Marguerie, Valérie Philippin, Elisabeth Bonachera, Messieurs Francis Bérard, Laury Lefèvre, Claude Migner, Michael Sacy, Richard Dukers, Olivier Couderc, Guillaume Augier

Absents excusés : Tiffany Bérard donne pouvoir à Bérard Francis, Nathalie Béteille donne pouvoir à Guillaume Augier, Cédric Laveuf donne pouvoir à Laury Lefèvre.

Secrétaire de séance : Myriam Robitaillié

Monsieur le Maire demande la validation du compte rendu du 10 mars 2022.

Aucune remarque.

**1 – Vote du compte administratif – exercice 2021**

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandat de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Monsieur le Maire laisse la parole à **Monsieur Claude Migner, doyen de l'assemblée**. Ce dernier prend la présidence pour présenter et faire délibérer le compte administratif de l'exercice 2021 :

**Monsieur le Maire quitte la salle de conseil.**

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titre)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	874 705.30	1 128 842.39
Section d'investissement	170 125.75	387 350.65

REPORTS DE L'EXERCICE N°1

Report en section de fonctionnement (002)		234 868.83
Report en section d'investissement (001)	212 770.74	

TOTAL (réalisations + reports)	1 257 601.79	1 751 061.87
--------------------------------	--------------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N°1

Section d'investissement	23 105.00	
--------------------------	-----------	--

RESUTLAT CUMULE

Section de fonctionnement	874 705.30	1 363 711.22
Section d'investissement	406 001.49	387 350.65
TOTAL CUMULE	1 280 706.79	1 751 061.87

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à la majorité des élus présents le compte administratif de l'exercice 2021 **sans la présence de Monsieur le Maire.**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 3

*Echanges*: Claude Migner demande à Guillaume Augier et Elisabeth Bonachera s'ils ont bien reçu tous les documents et s'il doit redonner les chiffres à haute voix.

Guillaume Augier répond que compte tenu des délais, ils n'ont pas eu le temps d'y travailler dessus d'autant plus qu'il y a eu la journée des élections.

Madame Bonachera et monsieur Augier préfèrent donc s'abstenir.

## 2 – Vote du compte de gestion – exercice 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021, la Trésorerie de Saint-André-de-Cubzac, qui se résume ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	DE	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>				
Prévisions budgétaires totales (a)	866 871.80	1 287 843.03		2 154 714.83
Titres des recettes émis (b)	387 350.65	1 128 852.39		1 516 203.04
Réductions de titres (c)		10.00		10.00
Recettes nettes (d=b-c)	387 350.65	1 128 842.39		1 516 193.04
<b>DEPENSES</b>				
Autorisations budgétaires totales (e)	866 871.80	1 287 843.03		2 154 714.83
Mandat émis (f)	170 125.75	880 115.23		1 050 240.98
Annulations de mandats (g)		5 409.93		5 409.93
Dépenses nettes (h=f-g)	170 125.75	874 705.30		1 044 831.05
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>				
(d-h) Excédent	217 224.90	254 137.09		471 361.99
(h-d) Déficit				

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à la majorité des élus présents le compte de gestion de l'exercice 2021.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3

## 3 – Affectation du résultat – exercice 2021

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Considérant que le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI En 2021 -1068	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021  D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-212 770,74 €		217 224,90 €	23 105,00 € - €	23 105,00 €	18 650,84 €
FONCT	510 195,35 €	275 326,52 €	254 137,09 €			489 005,92 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,  
Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>		489 005,92 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>REC SI</b>	18 650,84 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>REC SF</b>	470 355,08 €
<b>Ligne 001= 4 454,16 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif</b>		
Total affecté au c/ 1068 :		18 650,84 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à la majorité l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 3

*Echanges : Elisabeth Bonachera tient à signaler qu'il manque un signe « moins » devant la 1ère colonne de résultat 212770.00 €. Cela ne change pas le calcul.*

#### 4 – Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire laisse la parole à Claude Migner.

En application de l'article 1639 A du code général des impôts, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale doivent voter les taux de la fiscalité directe locale chaque année. Ce vote

doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

Monsieur le Maire propose de à l'assemblée de maintenir les même taux que l'année dernière soit :

- Foncier bâti = 46.62 %
- Foncier non bâti = 81.14 %

Après délibération le conseil municipal **VOTE à l'unanimité** les taux d'imposition comme suit :

- Foncier bâti = 46.62 %
- Foncier non bâti = 81.14 %

*Echanges : Guillaume Augier précise pour les Prignacais que le taux pour la commune n'a pas changé même si l'état a augmenté sa part de 3 %.*

## 5 – Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire laisse la parole à Myriam Robitailié.

Celle-ci explique que la commission « associations – salles des fêtes – stades » s'est réunie le 8 avril afin d'étudier les demandes de subventions faites par les associations.

La commission propose pour délibérer les montants qui ont été retenus suite à cette commission. Madame Robitailié propose de voter ces sommes ligne par ligne

Après délibération, le Conseil Municipal accorde une subvention aux Associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant demandé	Montant Subvention 2022	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés	Vote Pour	Vote Contre	Vote Abstention
DANSE AOL	2 000.00	1 000.00	12	15	15	0	0
CLUB TENNIS	2 500.00	2 300.00	12	15	15	0	0
CLUB PECHE	1 500.00	1 500.00	12	15	15	0	0
CLUB JUDO	2 100.00	2 100.00	12	15	15	0	0
3EME PRINTEMPS	800.00	800.00	12	15	15	0	0
CLUB CHASSE	800.00	800.00	11	14	14	0	0
PATRIMOINE	550.00	550.00	12	15	15	0	0
FOOTBALL ALLIANCE DU MORON	900.00	400.00	12	15	15	0	0
TERRITOIRE DE LA VOIX	500.00	300.00	11	14	14	0	0
PRIGNAC EN MARCHAMPS	300.00	300.00	12	15	15	0	0
LES P'TITS CRO-MAGNONS	600.00	500.00	12	15	15	0	0
TOTAL		10 550.00	-	-	-	-	-

Qui feront l'objet à l'article 6574 d'un montant de 10 550.00 € sur le Budget Primitif 2022.

Monsieur le Maire en tant que Président de l'association de la chasse ne participe pas lors du vote de l'attribution à l'association.

Madame Valérie Philippin en tant que membre de l'association « Territoire de la voix » ne souhaite pas prendre part au vote concernant son association.

## 6 – Vote du budget primitif 2022 – section fonctionnement et investissement

Monsieur le Maire laisse la parole à Olivier Couderc.

Celui-ci explique que les graphiques à l'écran reprennent l'ensemble des données présentées.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la réunion de la préparatoire du budget, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 559 742.40 €

Dépenses d'investissement : 388 154.04 €

Recettes d'investissement : 540 951.00 €

Monsieur le Maire présente un budget sur équilibré en investissement d'un montant de 152 796.96 euros, afin de palier au projet futur de l'école.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal vote à la majorité** le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 559 742.40 €

Dépenses d'investissement : 388 154.04 €

Recettes d'investissement : 540 951.00 €

Pour : 12          Contre :          0          Abstention : 3

Echanges : Monsieur le Maire laisse la parole à Olivier Couderc.

Celui-ci explique que les graphiques à l'écran reprennent l'ensemble des données présentées.

*Guillaume Augier souhaite faire des remarques. Il demande à ce que soit donné systématiquement la feuille de notification 1259 qui est utile pour avoir des sous-budgets.*

*Monsieur Augier remarque en recette de fonctionnement ligne 73111 taxes foncières d'habitation, l'allocation compensatrice de 5 125.00 € qui a été inclus dans le total de 530 800.00 euros. Ce total a été compté dans le tableau mais aussi dans l'estimation à 45 000.00 euros de la ligne 74834.*

*Il faut remplacer les 4 500.00 euros par les 5 125.00 euros et les déduire des 530 800.00 euros.*

*Olivier Couderc souligne qu'après cette correction le budget sera diminué de 4 500.00 €.*

*Guillaume Augier souhaite des précisions dans les dépenses de fonctionnement car il y a certains postes qui ont été augmentés par rapport à ce qui a été réalisé l'année dernière, l'augmentation n'étant pas négligeable. Pour les bâtiments publics il y avait 7 265.00 € et il est maintenant noté 40 000.00 €.*

*Monsieur le Maire explique qu'il s'agit des toitures des locatifs près de l'église st Michel.*

*Laury Lefevre explique que c'est le trésorier qui a demandé à ce que cette somme soit notée à cet endroit-là.*

*Elisabeth Bonachera demande des compléments d'informations sur « Autres indemnités » qui étaient à « 0 » et qui passent à 40 000.000 €.*

*Monsieur le Maire donne la parole à la comptable qui explique qu'avant l'imputation ne se faisait pas de la même façon dans son logiciel comptable pour la réalisation des payes.*

*Elles sont maintenant réalisées par le centre de gestion qui utilise des comptes autrefois à « 0 ».*

*Guillaume Augier souhaite également des explications sur la ligne « autres charges de gestion courante chapitre 65 qui passe de 3.00 € à 15 000.00 €.*

*Olivier Couderc reconnaît une erreur et précise que cette somme va être imputée dans les dépenses imprévues au compte 668.*

*Cette ligne restera créditée de 100.00 € pour la garder ouverte.*

*Guillaume Augier remarque que dans la liste des travaux réalisés par la mairie il est noté travaux pour la poste. Monsieur le Maire explique que la poste va être déplacée à la mairie et qu'il lui a été demandé de l'imputer sur le local de la mairie.*

*Guillaume Augier demande ce que deviendra le local de la poste. Monsieur le Maire explique qu'il souhaite s'en débarrasser si c'est possible.*

*Laury Lefevre explique qu'ils espèrent faire ces modifications dans les mois à venir.*

*Monsieur Lefèvre souligne qu'ils vont faire des économies d'énergie grâce à cela. Le local est très vétuste, l'éclairage obsolète, le chauffage aussi.*

*Olivier Couderc rappelle également qu'il est demandé aux collectivités de rationaliser les espaces.*

*Claude Migner explique qu'il y aura davantage de place de parking.*

*Monsieur le Maire rappelle également que le covoiturage pourra se faire à côté de la mairie.*

*Guillaume Augier demande si de nombreuses personnes laissent leur voiture à côté de la boulangerie.*

*Monsieur le Maire répond que oui dès 6h du matin jusqu'au soir.*

*Pourtant il y a un parking à côté de la mairie.*

*Guillaume Augier évoque des raisons de sécurité qui font que les personnes n'utilisent pas le parking de la mairie.*

*Corine Levreaud rétorque qu'il y a des caméras qui filment toute la mairie et qu'ils devraient donc se sentir plus en sécurité en laissant leur véhicule à côté.*

*Guillaume Augier demande si la réfection de la route Chemin de la Planiolle sera faite en une seule fois.*

*Monsieur le Maire répond que oui mais le rassure en lui disant que la mairie ne paiera pas 73 000.00 €. il faudra déduire des aides ce qui ramènera la somme engagée par la mairie à environ 40 000 € par le biais de la DETR si accordée.*

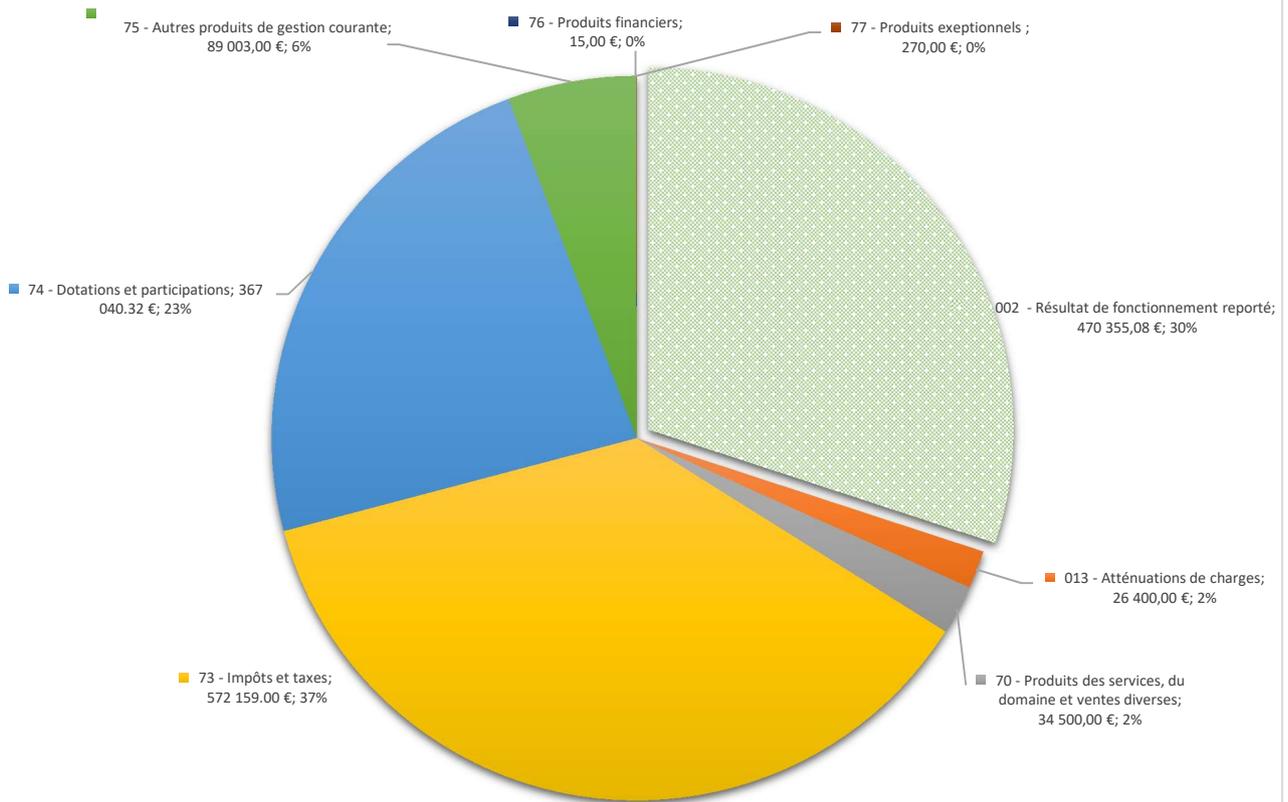
*Monsieur le Maire explique également que le choix de réfection de cette route est basique.*

*La société grattera la route jusqu'à 10 cm et réinjectera le gravillon ensuite avec du goudron. Il y a 2km800 de route.*

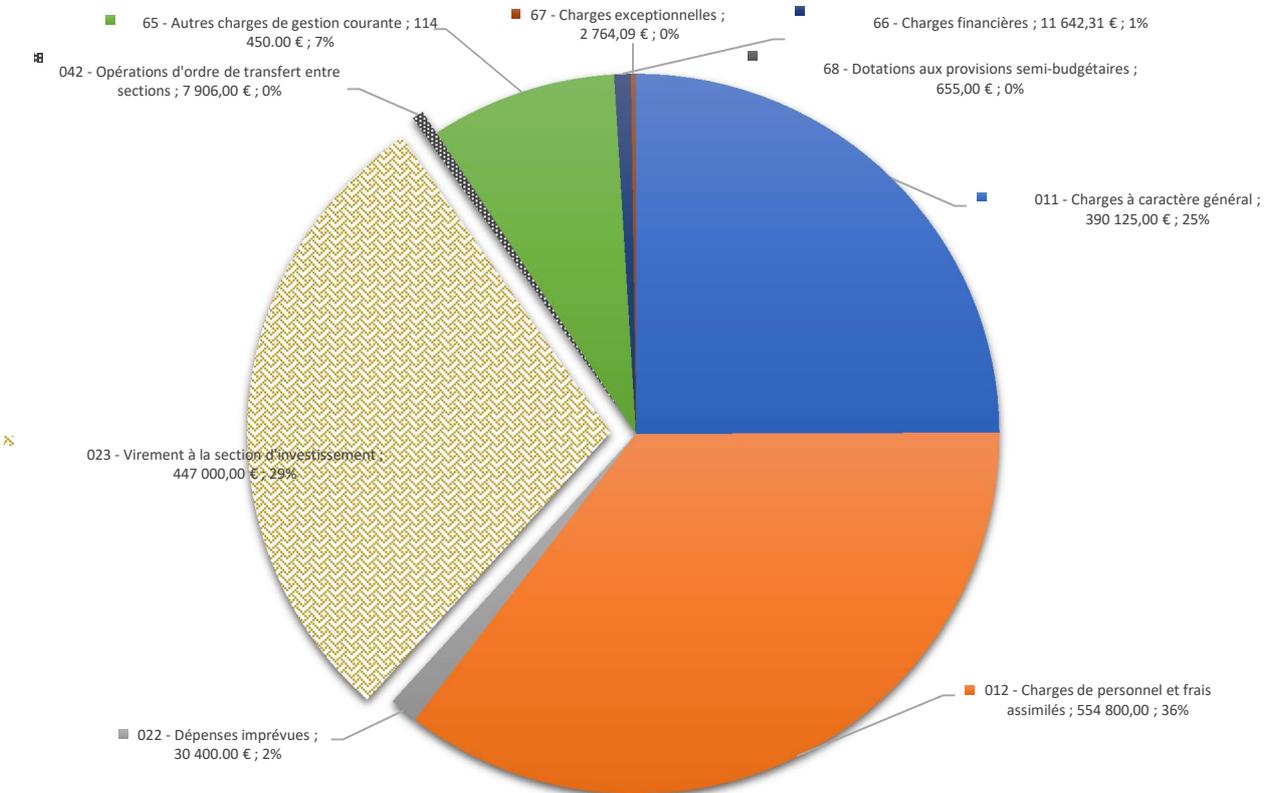
*Guillaume Augier souhaite savoir à quoi correspond le montant de 492 054.00 €.*

*C'est le total cumulé fonctionnement et investissement.*

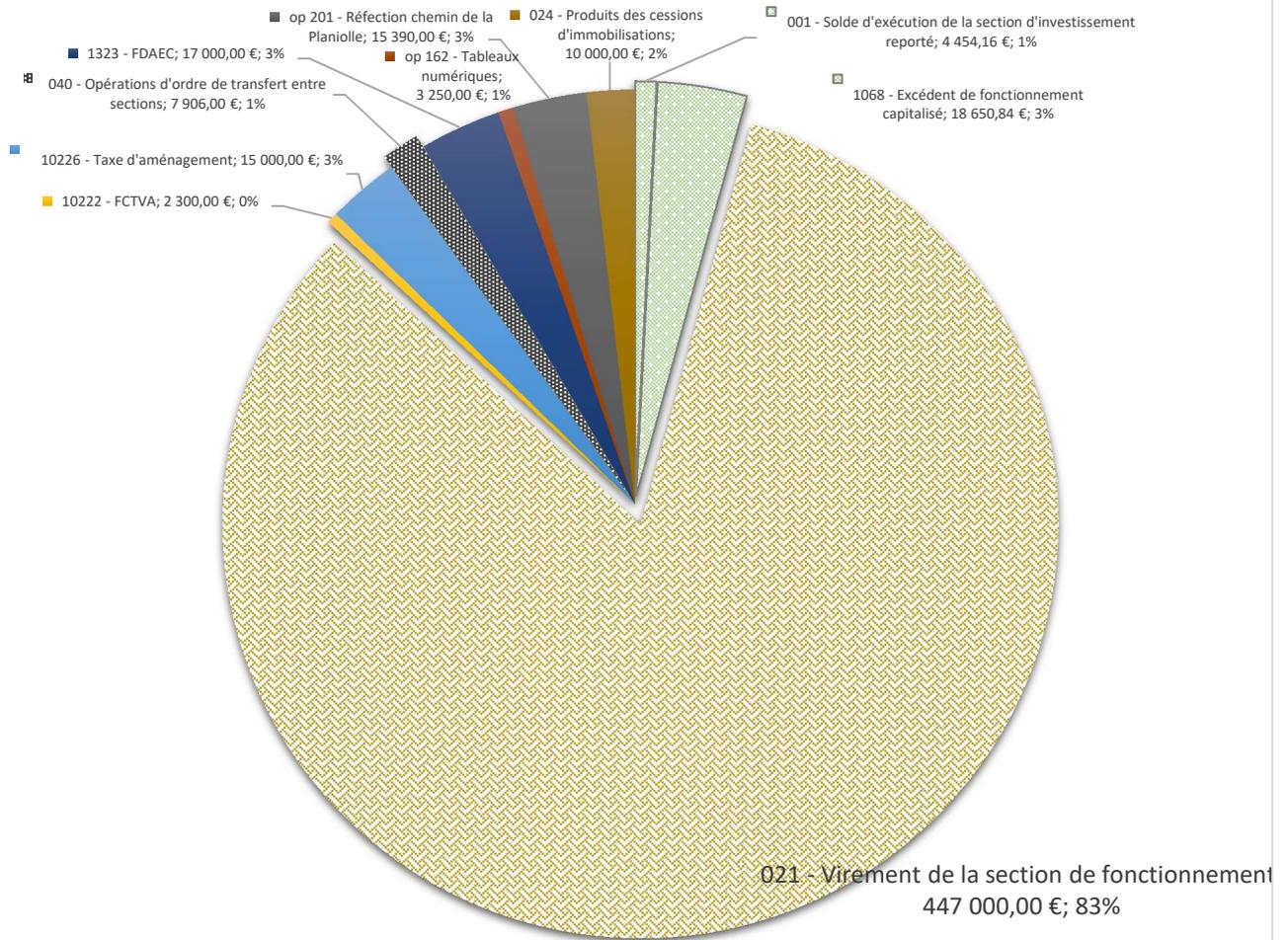
REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 1 559 742.40 € PAR CHAPITRE

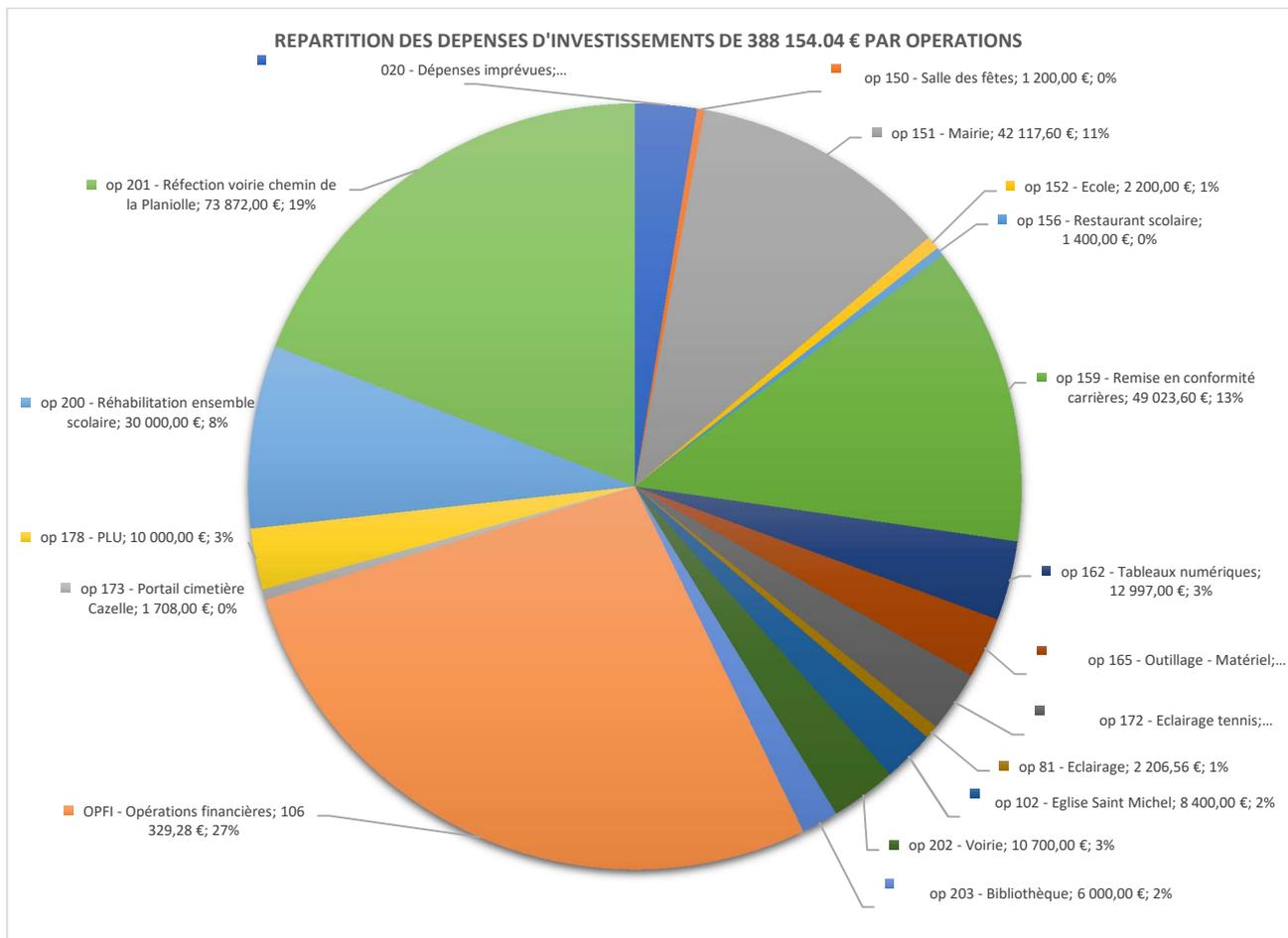


REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 1 559 742.40 € PAR CHAPITRE



### REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE 540 951.00 € PAR OPERATIONS





**Liste des décisions du maire dans les domaines délégués :**

- **Déclarations d'Intention d' Aliéner DIA**

**Informations et questions diverses**

**1<sup>er</sup> point - Ukraine**

Monsieur le Maire explique que la pharmacie Flourey s'est engagée dans cette collecte.

La Mairie a tout récupéré dans ses locaux et les a amenés dans la nouvelle zone.

Il explique avoir eu une cinquantaine de colis mais n'a pas pu tout donner car ils ne prenaient plus le lait et les vêtements.

Il souligne que rien n'a été perdu et donné au secours populaire.

Elisabeth Bonachera explique que le lien qui est sur le site de la mairie n'est pas le bon.

La préfecture a changé ce lien. Elle souligne qu'une colistière en a fait la remarque par mail mais cela n'a pas été pris en compte.

Guillaume Augier souhaiterait que figurent les dates de publications sur le fil d'actualité pour faire apparaître les plus récentes et supprimer tout ce qui est obsolète.

**2<sup>ème</sup> point - Lotissement chemin de Merlot**

Monsieur le Maire précise être allé visiter les logements dans le cadre de la reprise de la gestion du lotissement.

Il a constaté que de nombreux arbres sont secs.

Il souhaite également que soit clôturé le plan d'eau de ce secteur pour que personne ne puisse tomber dedans.

### **3<sup>ème</sup> point - Déplacement local de l'agence postale**

Monsieur le Maire ayant expliqué ce point dans le chapitre précédent, il ne souhaite pas revenir dessus.

### **4<sup>ème</sup> point - Modification de l'emplacement des panneaux de l'entrée du village**

Monsieur le Maire rappelle que dans un souci de limiter la vitesse, il a émis le souhait de déplacer les panneaux. Mais comme il s'agit d'une départementale, ceci a été refusé.

Claude Migner explique qu'avec le nouveau lotissement des enfants traversent.

Le but était de déplacer le panneau d'entrée du village à la maison carré.

Mais refus du département car ils disent que cela ne fera pas diminuer la vitesse pour autant.

### **5<sup>ème</sup> point - Conseillère numérique**

Monsieur le Maire rappelle le recrutement d'une secrétaire numérique.

Il rappelle également que cela ne coûtera rien à la Mairie car son salaire sera remboursé intégralement par les services de l'état.

### **6<sup>ème</sup> point - Réunion SMICVAL**

Monsieur le Maire explique être allé à une réunion du SMICVAL la veille au soir et souligne n'avoir pas de bonnes nouvelles.

Il demande si certains ont remarqué des postes poubelles à Saint André de Cubzac.

Il explique que dans un proche avenir, le SMICVAL va arrêter les camions de ramassage des déchets, prochainement remplacés par ces postes poubelles.

Il espérait une baisse des charges ce qui ne sera pas le cas.

### **7<sup>ème</sup> point - Déplacement de la bibliothèque**

Monsieur le Maire explique avoir le projet de déplacer la bibliothèque au-dessus de la garderie.

Guillaume Augier demande s'il n'y aura pas de problèmes d'accessibilité pour les personnes âgées ou handicapées.

Monsieur le Maire souligne qu'avant d'avoir eu l'autorisation il y a eu des inspections. En respectant le cahier des charges, cela est faisable.

Il a demandé à la personne qui gère la bibliothèque de faire un récapitulatif des personnes s'y rendant.

Monsieur le Maire informe également que dans l'actuelle bibliothèque de nombreux livres sont abîmés à cause de l'humidité. En la déplaçant, cela facilitera l'accessibilité pour les élèves, les parents et l'école.

Laury Lefevre explique que pour les personnes à mobilité réduite il y aura une place dédiée en bas et le responsable de la bibliothèque amènera les livres.

Il apparaissait important de recentraliser cette bibliothèque.

Monsieur le Maire explique également que la bibliothèque a perdu environ 500 ouvrages à cause de l'humidité.

Guillaume Augier demande si le local était utilisé ?

Corine Levreaud rappelle que le local des associations se trouve encore au-dessus de cet espace.

### **8<sup>ème</sup> point - Fauchage des fossés et arrêt du ramassage scolaire**

Monsieur le Maire explique qu'il sous traite le fauchage des fossés.

Monsieur le Maire redit que le ramassage scolaire va s'arrêter.

Elisabeth Bonachera demande si les parents d'élèves ont été informés de l'arrêt du car.

Laury Lefèvre explique que le courrier est prêt mais n'a pas encore été mis dans les cahiers des enfants.

Monsieur le Maire explique que pour changer la machine qui est utilisée par le cantonnier pour faucher il faut compter 80 000.00 €.

Il veut affecter ce cantonnier qui conduit le car à travailler sur le site du Moron en collaboration avec Natura 2000. Mais il continuera à s'occuper des petits fauchages.

Il explique que cela va revenir à 5 700.00 € par an pour deux passages. Le plus par rapport à ce qui était fait, c'est qu'il va tailler les haies.

### **9<sup>ème</sup> point - Portes église st Michel**

Monsieur le Maire explique qu'il s'était engagé à faire les portes de l'Eglise Saint Michel. Malheureusement l'artisan a eu de gros soucis de santé. Il la recouvre petit à petit mais dans le courant de l'année les portes seront faites.

### **10<sup>ème</sup> point : Impayés**

Elisabeth Bonachera explique avoir remarqué un contentieux pour un montant de 4 469.00 € compte 4146 locataire et demande s'il s'agit d'impayé. Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit de loyers impayés et explique essayer de rentrer petit à petit dans les comptes.

### **11<sup>ème</sup> point - Ecole**

Elisabeth Bonachera souhaiterait avec Guillaume Augier faire une visite de l'école pour se rendre compte de son état. Monsieur le Maire explique qu'il y a des vacances prochainement et propose de la leur faire visiter. Laury Lefèvre explique qu'il faudra en informer la Directrice de l'école.

### **12<sup>ème</sup> point - Urbanisation**

Guillaume Augier s'est demandé si au moment de la révision du PLU, il n'était pas possible d'échelonner les constructions afin que les infrastructures puissent suivre derrière. Monsieur le Maire explique essayer de tout faire pour ralentir les constructions. Monsieur le Maire explique également qu'avec les écoles il va procéder à une révision du PLU et il espère ainsi ralentir l'urbanisation de la commune.. Pour tous les logements déjà engagés, il est impossible de revenir en arrière car le PLU fait foi. Monsieur le Maire explique avoir exprimé avec insistance son désaccord pour le projet de logement avec R1 et R2 pour ne pas gêner des personnes qui habitent là depuis longtemps et qui ont une piscine ou un jardin donnant sous les fenêtres. Elisabeth Bonachera demande si la Mairie ne pourrait pas acheter ce terrain. Monsieur le Maire aimerait pouvoir le faire mais rappelle le prix du m2 à Prignac et Marcamps aujourd'hui. Guillaume Augier souligne que lors de la révision du PLU il est possible de faire des zones sous conditions d'infrastructures. Monsieur le Maire souligne également qu'il faut faire la révision du PLU. Il explique également que lorsque le PLU passera les maires ne seront plus maîtres du territoire.

### **13<sup>ème</sup> point – Effectifs rentrée scolaire 2022**

Guillaume Augier demande si quelque chose a été prévu pour pallier à l'absence du car et à la gestion de l'arrivée des élèves sur l'école. Laury Lefèvre explique que l'arrêt du car n'est pas une volonté de la mairie. Sur le premier car il a fallu rajouter les ceintures et ensuite repasser aux mines ce qui était extrêmement cher. Le car actuel fait déjà l'objet d'une demande de prolongation auprès des services de la région. Le car pourrait encore rouler mais la réglementation nous impose un car de moins de 15 ans. Il y a clairement une volonté forte de tout arrêter. Il faudrait changer de car. Guillaume Augier a bien compris la problématique mais s'interroge sur l'accessibilité des parents à l'école. Laury Lefèvre explique qu'une commission est dessus. Le projet école est là pour cela. Olivier Couderc reconnaît ne pas avoir réfléchi encore à des solutions palliatives. Il explique qu'il y a des endroits qui sont franchement dangereux. Monsieur le Maire reconnaît être favorable pour que l'emplacement de l'école évolue car la proximité de la route départementale et le stationnement pose des problèmes de sécurité en l'état. Il explique que pour venir à l'école les gens peuvent se garer au stade et finir à pied. Elisabeth Bonachera demande s'il ne serait pas possible de déplacer la garderie. Claude Migner lui explique qu'il faudra bien amener les enfants à l'école et comment faire si la garderie n'est

pas à côté ?

Laury Lefèvre explique que dans la future bibliothèque des enfants pourront être accueillis et le responsable fera des ateliers pour les enfants.

Olivier Couderc explique qu'il y a des pointes entre 50 et 60 enfants le mardi et le jeudi.

Une étude a été faite pour que les locaux puissent être exploités au mieux, avec une mise en conformité.

Avec des modifications il sera possible d'aller jusqu'à 100 enfants. Aucun refus pour le moment.

**14<sup>ème</sup> point : Programmation des conseils municipaux**

Elisabeth Bonachera demande s'il serait possible de connaître les dates des futurs conseils relativement tôt.

Laury Lefèvre propose de les prévenir au moins 3 semaines à l'avance.

Levée de séance 20h01